



LE PÉROU INTERDIT LE MARIAGE D'ENFANTS ET REJOINT 12 AUTRES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Une nouvelle victoire dans la lutte contre les mariages précoces et forcés : une nouvelle loi interdisant les mariages d'enfants au Pérou est entrée en vigueur le 25 novembre. Le pays rejoint ainsi 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui interdisent cette pratique avant l'âge de 18 ans.



UNE VICTOIRE DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES VIOLENCES DE GENRE

La présidente du Pérou Dina Boluarte a signé la loi le 25 novembre. Elle empêche les parents et les tuteur·ices de marier les enfants de moins de 18 ans à leur charge et permet aux enfants déjà mariés avant l'entrée en vigueur de la loi de demander l'annulation de leur mariage.

Entre 2012 et 2022, **plus de 4 300 mariages d'enfants ont été enregistrés au Pérou**, dont plus de 400 impliquant des enfants de moins de 16 ans, selon le Registre national d'identification et d'état civil (RENIEC).

Une étude conjointe menée par Plan International et l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) en 2019 a mis en évidence que 28 % des femmes âgées de 15 à 49 ans au Pérou ont commencé à vivre en concubinage lorsqu'elles avaient moins de 18 ans. En Amérique latine et dans les Caraïbes, **une fille sur quatre a été mariée avant d'atteindre l'âge de 18 ans**, et la situation n'a pas changé au cours des 25 dernières années.

Près d'une fille est mariée de force avant ses 18 ans toutes les 2 secondes dans le monde, soit 1 fille sur 5. Le mariage d'enfants constitue une violation des droits

humains qui prive les filles de leur enfance et de leur accès à l'éducation, et empêche les femmes de sortir de la pauvreté en perpétuant des systèmes patriarcaux existants. Les filles et les adolescentes qui sont mariées avant leur majorité sont confrontées à des obstacles tels que la déscolarisation, la vulnérabilité à la violence sexiste, des opportunités limitées pour leur avenir et un risque accru de complications de santé dues à des grossesses précoces qui, dans de nombreux cas, masquent des violences sexuelles.

« Cette loi est une grande réussite, mais ce n'est qu'un premier pas pour que davantage de filles puissent vivre sans violence. Une collaboration étroite entre le gouvernement, les organisations de la société civile, les communautés, les enfants et les jeunes est nécessaire pour changer les attitudes bien ancrées qui perpétuent cette pratique et pour assurer l'application effective de cette nouvelle loi. »

Diane Richard, porte-parole de l'ONG Plan International France

PLAN INTERNATIONAL LUTTE CONTRE LE MARIAGE D'ENFANTS AU PÉROU

Plan International agit au Pérou depuis 1994. Depuis 2018, **l'ONG a mené des recherches, des actions de plaidoyer et le développement d'une étude complète** sur les défis auxquels sont confronté·es les adolescent·es dans les mariages d'enfants. Plan International travaille avec les communautés locales et les autorités politiques, et s'est activement engagée avec des organisations de jeunesse, formant une coalition pour aborder les questions affectant les droits et l'avenir des jeunes.

Nous demandons à tous les gouvernements de **mettre en œuvre des législations et des sanctions efficaces** pour combattre cette pratique avec l'âge minimum légal de mariage fixé à 18 ans, et de **garantir l'accès à une éducation gratuite, inclusive et de qualité** pour les filles et les garçons.

Pour tout complément d'information et demande d'interview, merci de contacter :

Diane Richard : diane.richard@plan-international.org / +33 7 86 45 12 10 / www.plan-international.fr

A PROPOS DE PLAN INTERNATIONAL FRANCE

Exiger l'égalité entre les filles et les garçons et le respect de leurs droits fondamentaux, c'est œuvrer pour un monde plus juste et durable. Notre ambition : accompagner une génération de filles fortes et engagées pour transformer le monde. Depuis sa création en 1993, l'ONG Plan International France agit aux côtés des filles pour faire respecter leurs droits et atteindre l'égalité de genre. En contexte de développement ou en situation d'urgence, Plan International France intervient en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine et accompagne les enfants, en particulier les filles, les jeunes ainsi que leurs communautés grâce à des solutions durables et adaptées à leurs besoins. Pour mettre en œuvre ses programmes, l'ONG peut compter sur une communauté fidèle et engagée de près de 40 000 donateur·ices, dont 32 000 marraines et parrains, sur les entreprises engagées à ses côtés, ainsi que sur des subventions publiques. En France, l'ONG mène des missions de sensibilisation du grand public aux droits des filles et à l'égalité filles-garçons ainsi que des actions de plaidoyer auprès des décideur et décideuses politiques ou institutionnel·les.